

Collecte inédite pour le cancer chez l'enfant

RECHERCHE
La Fondation Cansearch s'allie au site QoQa pour financer une étude dans ce secteur oublié par la pharma.

C'est une opération inédite. La fondation genevoise Cansearch, qui mène des recherches contre le cancer de l'enfant, et la plateforme de vente en ligne QoQa s'allient pour lever des fonds. Ce dimanche entre midi et minuit, les internautes peuvent faire leurs dons sur Qoqa.ch pour financer une étude d'un an.

Chaque année en Suisse, plus de 250 enfants de moins de 15 ans sont diagnostiqués avec un cancer. Environ 80% d'entre eux peuvent être sauvés, mais cette maladie reste la cause de mortalité la plus fréquente dans cette population, après les accidents. Une étude a aussi montré qu'à 50 ans, le risque de présenter un problème de santé chronique important est doublé chez les adultes qui ont eu un cancer dans l'enfance. «Nous voulons améliorer les années de survie en bonne santé de patients qui ont encore une longue vie devant eux», plaide Nicolas Waespe, qui effectue la recherche, cofinancée par QoQa, comme docteur aux universités de Genève et de Berne.

Le but est de récolter 50 000 francs - le budget étant complété par Cansearch. Nicolas Waespe, oncologue pédiatre, collecte l'ADN d'anciens patients. Ensuite, il analysera le matériel génétique et les données cliniques de chacun d'eux pour savoir si des gènes augmentent les séquelles liées à certains traitements.

Cet appel lancé sur internet illustre le manque de moyens financiers auquel les chercheurs font face. Moins de 2% des budgets alloués à la recherche oncologique vont aux mineurs. «Les études se concentrent sur les adultes, regrette la secrétaire générale de Cansearch, Patricia Legler. Comme les cas sont plus nombreux, les traitements sont plus rentables pour l'industrie pharmaceutique. Chez les enfants, les can-

cers sont considérés comme des maladies rares.»

L'association Cancer de l'enfant en Suisse a elle aussi lancé un appel aux dons en novembre. «Nous avons surtout des difficultés à financer la recherche clinique, qui vise à tester des nouveaux traitements dans les hôpitaux», explique son président, Nicolas von der Weid. Dans ce domaine, plus de la moitié des fonds proviennent de dons privés, le reste étant couvert par l'État. «À mon avis, ce dernier devrait financer intégralement ce domaine, poursuit le médecin, chef du service d'oncologie et d'hématologie à l'hôpital pédiatrique universitaire des deux Bâles. Ce n'est pas normal que les pédiatres doivent chercher eux-mêmes les budgets pour soigner convenablement leurs patients.»

Tumeurs spécifiques

L'oncologie pédiatrique nécessite une recherche qui lui est propre, ne serait-ce que parce que les mineurs n'ont pas du tout les mêmes tumeurs que leurs aînés. «Jusqu'à présent, nous utilisons principalement des chimiothérapies combinant des médicaments anciens, dont les brevets sont souvent échus, détaille Nicolas von der Weid. Ces traitements «classiques» fonctionnent relativement bien puisque les taux de guérison sont élevés.» Mais des nouveaux traitements doivent être trouvés pour des cancers qui restent quasi incurables. Et les prises en charge «classiques» doivent être améliorées pour en réduire la toxicité et éviter les séquelles à long terme.

Cette question de la qualité de vie était au cœur d'une conférence, samedi, en marge de la journée nationale du cancer de l'enfant. La solution passera-t-elle par des innovations comme l'immunothérapie? «Certains traitements de ce type commencent à apparaître et montrent déjà, aussi en pédiatrie, une efficacité remarquable et parfois totalement inattendue, répond Nicolas von der Weid. La collaboration avec les industries pharmaceutiques est ici indispensable. Nous espérons que leur intérêt pour le cancer de l'enfant va continuer à grandir.» C.Z.



La loi sur la circulation routière interdit d'adresser des «avertissements publics aux usagers de la route concernant les contrôles officiels du trafic». Chantal Dervey

Annoncer un radar sur WhatsApp peut vous coûter cher

CIRCULATION La police bernoise dénonce 200 personnes pour avoir indiqué un contrôle dans un groupe de discussion. Rappel des règles.

GABRIEL SASSOON
gabriel.sassoon@lematindimanche.ch

Avertir d'autres automobilistes de la présence d'un radar sur WhatsApp, dans un groupe de discussion privé, c'est interdit. Parmi les nombreux utilisateurs de l'application dénoncés à la justice bernoise, combien connaissaient la règle? Le Ministère public bernois a récemment annoncé un gros coup de filet, le premier de cette ampleur dans le canton. Après plusieurs mois d'enquête, la police cantonale est parvenue à identifier 200 personnes soupçonnées d'avoir publié des «avertissements concernant des contrôles de vitesse et de circulation dans des groupes de discussion sur les réseaux sociaux». Contactées, les forces de l'ordre indiquent qu'il s'agissait d'échanges sur l'application WhatsApp, et que les alertes ont été données sur «plusieurs» chats de «grande» taille. Sans donner plus de détails. La loi sur la circulation routière (LCR) interdit depuis 2013 d'adresser des «avertissements publics aux usagers de la route concernant les contrôles officiels du trafic» sous peine d'écoper d'une amende. Auparavant, seuls les appareils permettant de détecter des contrôles étaient interdits.

Votre message est-il public ou privé?

Le critère déterminant pour tomber sous le coup de la loi est que l'alerte doit être partagée publiquement. Les tribunaux conservent une marge d'appréciation pour déterminer quand tel est le cas. Répondant à une motion de conseillers nationaux UDC, qui s'offusquaient que des échanges dans des groupes de discussion privés puissent conduire à une condamnation, le Conseil fédéral a rappelé que les tribunaux déterminent au cas par cas le moment à partir duquel un avertissement dépasse la simple communication privée. La justice n'est en tout cas pas liée par le statut d'un groupe sur les réseaux sociaux. Ainsi, même ceux de «conversation privée» peuvent revêtir un caractère public, «a fortiori s'ils comptent un grand nombre de membres», avait-il déclaré.

Existe-t-il un nombre minimal de destinataires au-delà duquel une communication devient publique? «Il n'y a pas de chif-

fre précis. Il faut notamment examiner le but d'un groupe, voire l'usage qui en est fait», répond la police bernoise.

Si un certain flou réside sur les contours de l'interdit, il y a des cas qui ne souffrent pas de discussion. «Une publication sur Facebook sera toujours punissable», explique Fanny Roulet, avocate spécialisée dans le droit de la circulation. Cela vaut également pour des mises en garde du type «Souriez vous êtes filmés», avec une précision de lieu, où le message est sans équivoque. «Quant à un groupe familial non destiné à ce type d'échange, il ne sera pas visé. Tout comme appeler un ami ou un membre de sa famille pour dire qu'il y a un radar n'est pas répréhensible.»

À Berne, seules les personnes soupçonnées d'avoir annoncé un contrôle ou d'avoir relayé l'information ont été dénoncées au Ministère public. Fanny Roulet juge que la loi permettrait même d'inquiéter des personnes jouant un rôle passif, à supposer qu'elles soient devenues membres d'un groupe dans le but d'être averties.

Et les appels de phares?

S'agissant des appels de phares visant à prévenir l'automobiliste de la présence d'un radar, il n'y a pas de doute: ils sont interdits. Mais c'est en vertu d'une autre disposition sur l'usage «abusif des signaux avertisseurs». La différence n'est pas sans conséquence, puisque celui qui viole cette

«Une publication sur Facebook sera toujours punissable»

Fanny Roulet, avocate

règle s'expose à une amende d'ordre, qui s'élève en général à des dizaines de francs. Celui qui lance un avertissement public s'expose à une contravention de plusieurs centaines de francs.

En Suisse orientale, des conducteurs pincés pour avoir alerté de la présence de radars dans des groupes fermés sur WhatsApp ou Facebook ont écoper d'amendes de 500 à 850 francs. Un des groupes comptait près de 200 membres. La police aurait infiltré le chat après qu'un de ses participants avait pris peur et s'était livré aux autorités, conduisant à des dizaines de condamnations. À Berne, ce sont des téléphones séquestrés dans le cadre d'une autre enquête qui ont permis aux autorités de frapper un grand coup.

En Suisse romande, l'interdiction semble globalement peu appliquée. La police genevoise indique quatre dénonciations pénales en 2019. Sur Vaud, les cas seraient très peu nombreux. Pour les polices des deux cantons, la traque aux avertissements illicites n'est pas vue comme une priorité.

En Valais, 12 000 pisteurs sont sur Telegram

Les groupes WhatsApp qui donnaient des informations sur les radars en Valais ont été dissous à l'automne 2017. Des condamnations, notamment dans le canton de Saint-Gall, avaient suffi à faire peur. Mais très rapidement, de nombreux utilisateurs s'étaient déplacés sur la messagerie codée Telegram en y créant un nouveau groupe. Les messages y sont filtrés par un robot, ce qui rend l'identification des membres impossible. Dans un article consacré au phénomène à fin 2017, «Le Nouvelliste» recensait 2000 utilisateurs.

Sollicité à l'époque, le commandant de la police valaisanne Christian Varone assurait s'adapter à la problématique. «Nous avons l'habitude de ce genre de situation. Tôt ou tard nous trouvons la parade.» Deux ans et demi plus tard, le groupe existe toujours et compte... 12 000 abonnés. Il est particulièrement actif, avec une

moyenne de 25 messages quotidiens pour annoncer des radars, bouchons et autres contrôles inopinés. Face à cet essor à la fois fulgurant et prospère, les forces de l'ordre semblent désarmées.

Contactée, la police cantonale reste silencieuse sur les parades mises en œuvre. «Sans révéler ici les moyens et stratégies d'enquête qui demeurent confidentiels, nous avons su adapter notre action à ce phénomène pour le contrer. Régulièrement, nous interpellons et dénonçons des personnes. Pour rappel, les contrevenants risquent une amende ou une peine pécuniaire de 180 jours-amende dans les cas les plus graves», indique son service de presse. Et d'ajouter se préoccuper surtout des infractions graves et que «finalement, les groupes «d'info-radar» sur les différentes messageries n'ont que très peu d'influence sur le succès de nos actions.» J.W.



Nicolas Waespe, oncologue pédiatre. DR